

Règlement jeu-concours

« Qui veut sauver François Ier ? »

Article 1 : Organisation du Jeu

Le Centre des monuments nationaux, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, immatriculé sous le numéro SIREN 180 046 013 et dont le siège social se trouve Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine, 75186 Paris cedex 04 (l'Organisateur), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Qui veut sauver François Ier ? » (ci-après le « Jeu-Concours »).

Le Jeu se déroule du 3 juillet 2023 à midi au 17 septembre 2023 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi).

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et ayant atteint l'âge de 18 ans à la date d'ouverture du Jeu-Concours. Une seule participation par adresse e-mail et par foyer est autorisée.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu-Concours, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours ainsi que les membres de leurs familles directes, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur.

Pour participer au Jeu-concours, le Participant devra consulter l'événement « Jeu de l'été : Qui veut sauver François Ier ? » sur le site www.monuments-nationaux.fr

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Déroulé du Jeu-Concours et désignation des gagnants

3.1 Le jeu sera accessible du 3 juillet au 17 septembre 2023.

Les internautes ont jusqu'au 17 septembre à 23h59 pour participer : ils seront invités à naviguer sur les sites internet des monuments du CMN à la recherche d'indices, et devront retrouver un code secret (4 chiffres) qui leur permettra de sauver François Ier. Ils devront envoyer ces quatre chiffres, dans l'ordre, avec comme objet « J'ai retrouvé François Ier ! », au courriel webmaster@monuments-nationaux.fr

3.2 Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants ayant envoyé les bons chiffres, dans le bon ordre, avant la fin du jeu.

Il y aura 10 gagnants au total.

Article 4 : Lots

4.1 Les gagnants seront contactés par courriel par l'Organisateur à la fin du jeu.
En participant, le participant accepte d'être contacté par courriel dans l'hypothèse où il gagnerait.

4.2 Les lots seront les suivants :

Lot n°1 :

- 1 abonnement Passion monuments Duo (d'une valeur de 70 €) valable en illimité pendant un an dans 90 monuments français
 - 3 bons d'achat SNCF d'une valeur totale de 45 €
 - 1 livre « Le château d'Azay-le-Rideau » (d'une valeur de 39 €)
 - 1 sac tote-bag « L'Arc de triomphe emballé » par Christo (d'une valeur de 12 €)
 - 1 éventail CMN
 - 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
 - 3 magnets du Centre des monuments nationaux
- Valeur totale : 166 €**

Lot n°2

- 1 abonnement Passion monuments Duo (d'une valeur de 70 €) valable en illimité pendant un an dans 90 monuments français
 - 3 bons d'achat SNCF d'une valeur totale de 45 €
 - 1 livre « Cluny, 11 siècles de rayonnement » (d'une valeur de 39 €)
 - 1 sac tote-bag « L'Arc de triomphe emballé » par Christo (d'une valeur de 12 €)
 - 1 casquette CMN
 - 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
 - 3 magnets du Centre des monuments nationaux
- Valeur totale : 166 €**

Lot n°3

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
 - 3 bons d'achat SNCF d'une valeur totale de 45 €
 - 1 livre « Le château de Champs » (d'une valeur de 29 €)
 - 1 sac tote-bag « L'Arc de triomphe emballé » par Christo (d'une valeur de 12 €)
 - 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
 - 3 magnets du Centre des monuments nationaux
- Valeur totale : 109 €**

Lot n°4

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
 - 3 bons d'achat SNCF d'une valeur totale de 45 €
 - 1 livre « Le château de Champs » (d'une valeur de 29 €)
 - 1 sac tote-bag « L'Arc de triomphe emballé » par Christo (d'une valeur de 12 €)
 - 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
 - 3 magnets du Centre des monuments nationaux
- Valeur totale : 109 €**

Lot n°5

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
 - 3 bons d'achat SNCF d'une valeur totale de 45 €
 - 1 sac tote-bag « L'Arc de triomphe emballé » par Christo (d'une valeur de 12 €)
 - 1 livre « Chopin à Nohant » (d'une valeur de 25 €)
 - 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
 - 3 magnets du Centre des monuments nationaux
- Valeur totale : 105 €**

Lot n°6

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
- 1 livre « Chopin à Nohant » (d'une valeur de 25 €)
- 1 carnet Hôtel de la Marine (d'une valeur de 5 €)
- 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
- 3 magnets du Centre des monuments nationaux

Valeur totale : 53 €

Lot n°7

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
- 1 BD « Le mystère de la Sainte-Chapelle » (d'une valeur de 14,50 €)
- 1 carnet Hôtel de la Marine (d'une valeur de 5 €)
- 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
- 3 magnets du Centre des monuments nationaux

Valeur totale : 42,50 €

Lot n°8

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
- 1 BD « Panthéon, Le Tombeau des dieux endormis » (d'une valeur de 14,50 €)
- 1 carnet Hôtel de la Marine (d'une valeur de 5 €)
- 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
- 3 magnets du Centre des monuments nationaux

Valeur totale : 42,50 €

Lot n°9

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
- 1 BD « Les amants de Carcassonne » (d'une valeur de 14,50 €)
- 1 carnet Hôtel de la Marine (d'une valeur de 5 €)
- 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
- 3 magnets du Centre des monuments nationaux

Valeur totale : 42,50 €

Lot n°10

- 2 laissez-passer (d'une valeur de 11,50 € chacun) valable dans tous les monuments CMN
- 1 livre « Le Mont-Saint-Michel » (14 €)
- 1 carnet Hôtel de la Marine (d'une valeur de 5 €)
- 1 planche de stickers du Centre des monuments nationaux
- 3 magnets du Centre des monuments nationaux

Valeur totale : 42 €

Article 5 : Remise ou retrait des Lots

5.1 Les gagnants devront répondre par courriel au plus tard dans les 15 jours suivant l'envoi du courriel par l'Organisateur, ou selon les instructions particulières figurant dans ce courriel. Ils devront fournir leurs coordonnées postales pour l'envoi des lots.

A défaut de réponse dans le délai imparti, l'Organisateur se réserve le droit d'invalider leur participation et de désigner un autre gagnant lors d'un nouveau tirage au sort parmi les participants restants.

Le lot sera envoyé dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception par l'Organisateur de la réponse par courriel du gagnant, à l'adresse postale communiquée par le gagnant lors de sa confirmation de gain du Jeu-Concours ou à toute autre adresse convenue entre les parties.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans un délai raisonnable.

5.2 Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 : Données personnelles

6.1 Les données personnelles communiquées par les participants font l'objet d'un traitement informatique destiné aux finalités suivantes :

- Déroulement du Jeu-Concours.

L'Organisateur est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les données sont conservées par l'Organisateur pendant un délai de 1 mois à compter de leur collecte.

6.2 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés dite loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant, que les participants peuvent exercer en s'adressant à l'Organisateur, à l'adresse suivante : webmaster@monuments-nationaux.fr.

Article 7 : Responsabilité

7.1 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'erreur, omission ou autre, de ses employés, représentants ou autres, dans les limites autorisées par la loi, pour toute panne, défaillance, perte ou déception dont un participant pourrait être victime, quelle qu'en soit l'origine, et résultant de la participation au Jeu-Concours et/ou du gain.

7.2 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par des éventuels virus. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de systèmes informatiques ou de télécommunications (notamment l'accès à internet), de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs ou de tout autre incident technique (notamment problème d'accès à Instagram) empêchant le déroulement ou la participation au Jeu-Concours ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

Article 8 : Accès au règlement

Le Règlement est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : webmaster@monuments-nationaux.fr

Article 9 : Loi applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect de la législation française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-Concours et/ou à la sélection du gagnant devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'Organisateur : webmaster@monuments-nationaux.fr.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la date de clôture du Jeu-Concours.